

Sujet : [INTERNET] Projet Carrière à LANOUAILLE

De : jean luc dussol <jeanluc.dussol@hotmail.fr>

Date : 05/04/2023 11:12

Pour : "pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr" <pref-ep2023-lanouaille-dussac@dordogne.gouv.fr>

- ce projet va à l'encontre des mesures de la Loi Climat-résilience pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » des sol. L'artificialisation des sols porte atteinte à la biodiversité, au potentiel de production agricole et de stockage de carbone, ou encore augmente les risques naturels par ruissellement
- il n'y a pas eu de recherche de site avec moins impact sur la biodiversité dans un rayon éloigné
- une dégradation de la biodiversité
- une atteinte à la qualité de l'eau de surface et phréatique
- une dépossession d'un sous-sol public au profit d'intérêt privé
- des nuisances : bruits, explosifs, gasoil, huile...
- un paysage dégradé
- quelle remise en état durable de cette nouvelle carrière ainsi que l'ancienne ?
- que deviennent les espèces sur la liste rouge ?
- est ce que le maintien des emplois sur la carrière ainsi que les autres entreprises qui travaillent avec la carrière justifient la destruction de la site avec une grande sensibilité écololgique et la risque de pollution de la Loue, une rivière de première catégorie?